



Article non conforme et retour

Par **kbailly31300**, le **18/11/2015** à **00:34**

Bonjour,

J'ai commandé un Trench Gina bleu marine taille M sur Groupon, qui avait un partenariat avec un commerçant nommé "Uniquely Zero".

http://www.groupon.fr/deals/gg-uniquely-zero-fr-568?utm_source=HcHJei&utm_campaign=UserReferral_ma

Malheureusement, ce que j'ai reçu n'est ni conforme à la photo, ni même à la description du "deal" présente sur Groupon. Loin d'être un Trench, l'article que j'ai reçu est en réalité une espèce de blouse absolument immonde dont ni la coupe, ni la couleur ne ressemblent à la photo. La matière n'est également pas la même que celle indiquée sur le descriptif de Groupon.

<http://www.noelshack.com/2015-47-1447800395-android-image-11-17-2015.jpg>

J'ai fait part de mon mécontentement auprès de Groupon, espérant qu'ils me fassent parvenir des étiquettes de retour afin que je puisse leur retourner cette immondice.

Toutefois, leurs conditions de vente indiquent que je dois retourner le colis à mes frais, et non pas à Groupon mais directement à Uniquely Zero qui se trouve à l'étranger, ce qui me reviendrait donc cher...

Est-ce normal que je doive payer les frais de retour alors que le produit n'est absolument pas conforme?

Sur Internet je n'ai trouvé que cela à ce sujet :

<http://www.noelshack.com/2015-47-1447800778-android-image-11-17-2015.jpg>

Existe-t-il un article dans le code de la consommation qui régleme le retour d'articles non-conformes et les différencie d'un droit de rétractation classique?

De plus, dans la mesure où j'ai acheté le "Trench" auprès de Groupon et non de son partenaire, est-ce normal que je doive traiter directement avec ce dernier svp?

Les conditions de vente de Groupon sont-elles légales?

Quels sont mes recours svp?

Ci-joint le bon contenant tous les codes délivrés par Groupon :

<http://www.noelshack.com/2015-47-1447801936-android-image-11-18-2015.jpg>

Étant une fidèle cliente de chez Groupon et ayant souvent vanté leurs mérites auprès de mon entourage, je me trouve écoeurée et déçue par le peu de considération qu'ils portent à la clientèle.

Vous prie de m'excuser pour le dérangement occasionné, je vous remercie par avance

Cordialement

Par **janus2fr**, le **18/11/2015** à **08:05**

Bonjour,

Malheureusement, dans le cas du droit de rétractation, les frais de retour sont bien à la charge de l'acheteur (sauf si le vendeur accepte de les prendre à sa charge).

Ce qu'il aurait peut-être fallu faire, c'est demander l'application de la garantie légale de conformité plutôt que de la rétractation.